

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **42**
Nombre de représentés : **11**
Nombre d'absents : **11**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SEPT MARS à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_010_CC_10
Signature de conventions de réception et traitement de matières externes par station de traitement des eaux usées située sur la commune de Le Port

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 53

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
21 mars 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
03/04/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Julius METANIRE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Perceval GAILLARD - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - Mme Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA - Mme Armande PERMALNAICK

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Bruno DOMEN procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Brigitte DALLY procuration à Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Philippe LUCAS procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2023

AFFAIRE N°2023_010_CC_10 : SIGNATURE DE CONVENTIONS DE RÉCEPTION ET TRAITEMENT DE MATIÈRES EXTERNES PAR STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES SITUÉE SUR LA COMMUNE DE LE PORT

Le Président de séance expose :

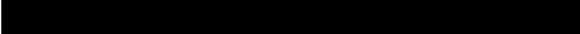
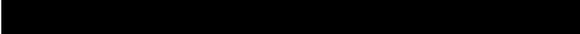
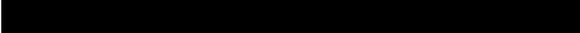
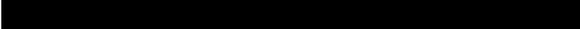
Contexte

En application de la loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, les communautés d'agglomération sont seules compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement collectif depuis le 1er Janvier 2020 en lieu et place de leurs communes membres. Il revient donc au TCO d'autoriser la réception et le traitement de matières externes par les stations de traitement de son territoire et notamment de celle située sur la commune de Le Port sous réserves des conditions techniques, administratives, juridiques et financières définies avec son délégataire.

La station d'épuration de Le Port est équipée pour recevoir des matières de vidanges afin d'en assurer le traitement.

Les conventions de dépotage sont établies entre l'entreprise de collecte, de transport de ces matières et le TCO, dans le but de fixer les différentes modalités techniques administratives et financières du dépotage.

Sociétés demandeurs :

- 
- 
- 
- 
- 

Les conventions seront conclues entre :

- Les sociétés demandeurs ;
- Le TCO, communautés d'agglomération compétente en matière d'assainissement collectif depuis le 1er Janvier 2020 ;
-  en qualité d'exploitant du service d'assainissement agissant pour le compte du TCO, en vertu du contrat d'affermage en vigueur depuis le 01 janvier 2021.

Objet de la convention

L'objet des présentes conventions (en annexe) est de définir les conditions techniques, administratives, juridiques et financières dans lesquelles un usager extérieur est autorisé à déverser ces matières dans la station de traitement des eaux usées du TCO située sur la commune de Le Port.

La station d'épuration située au Port a été conçue pour pouvoir admettre et traiter :

- les graisses externes,
- les matières de vidange,
- les matières de curage,

Et prioritairement les matières et graisses provenant des communes de Le Port et de La Possession.

Modalités financières

Au titre de la réception et du traitement de matières externes, et pour tenir compte des charges particulières imposées par cette prestation, l'Usager Extérieur s'acquittera du paiement d'une redevance par m3 déversé de matières externes selon leur nature.

Le montant de la redevance pour le Déléataire est fixé à l'article 38.3 du Cahier des Charges pour la délégation du Service Public d'assainissement du TCO. Il est indexé annuellement.

Le montant de la redevance pour la part Collectivité a été fixé par délibération n° 2012-002 du 28 février 2012 du Conseil Syndical (ex-SIAPP). Il pourra être révisé à tout moment par le Conseil Communautaire.

Les détails des tarifs en vigueur et de leur actualisation au moment de la signature de la convention y sont annexés.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 23/02/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 02/02/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

**- APPROUVER la signature des conventions de dépôtage avec [REDACTED]
[REDACTED] pour la réception et le traitement de matières externes, par la station de traitement des eaux usées située sur la commune de Le Port ;**

- AUTORISER le Président à signer tous les actes liés à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président